

Remplace la partie technique de la recommandation SIA 430:1993

Vermeidung und Entsorgung von Bauabfällen

Prevenzione e smaltimento di rifiuti edili

Limitation et gestion des déchets de chantier

0
3
4

Numéro de référence
SN 509430:2023 fr

Valable dès le: 2023-08-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zürich

Les rectificatifs et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Conditions générales pour la construction	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Dérogations	5
1 Terminologie	6
1.1 Termes généraux	6
1.2 Catégories de déchets pertinentes	7
1.3 Catégories de déchets selon l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) [4]	8
1.4 Abréviations	8
2 Étude du projet	9
2.1 Principes	9
2.2 Déroulement du processus de gestion des déchets sur l'ensemble des phases selon SIA 112:2014	10
2.3 Plans de réemploi et de gestion des déchets	13
3 Exécution	15
3.1 Généralités	15
3.2 Confirmation d'élimination	15
 Annexes	
A (informative) Diagnostic des polluants et plan de gestion des déchets: schéma	16
B (informative) Liste de contrôle «Exécution»	17
C (informative) Matériaux et charges polluantes	19
D (informative) Quantités de déchets de chantier lors de la construction de nouveaux bâtiments	21
E (informative) Publications	22
F (informative) Index des termes	24

AVANT-PROPOS

La présente norme SIA 430 remplace la recommandation SIA 430:1993. Durant cette période, la gestion des déchets de chantier a subi de profondes mutations. Les bases légales, tant cantonales que fédérales, ont aussi connu une forte évolution. En janvier 2016, l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD), datant de 1991, a été remplacée par l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED). Ce changement législatif est un pas important vers la préservation des ressources et l'économie circulaire.

Les plus importants changements de la norme SIA 430 révisée sont un renforcement de la thématique de l'économie circulaire, y compris le réemploi d'éléments de construction, une répartition des actions à entreprendre par phases SIA et l'ajout de différentes annexes utiles pour les praticiens. Les changements portent non seulement sur le contenu, mais aussi sur la forme. Par ex., le terme de matériaux de déconstruction a été instauré en lieu et place de matériaux de démolition. Par ailleurs, certains thèmes de l'ancienne recommandation SIA 430:1993 ne sont plus traités ici, car ils sont traités dans la norme SIA 118/430 ou dans le module «Déchets de chantier» de l'aide à l'exécution OLED.

L'objectif de cette norme est de rendre le cycle de vie des matériaux de construction plus durable. Dans ce but, elle insiste sur le potentiel de réemploi des éléments de construction et la nécessité d'accroître le taux de recyclage des matériaux. Elle se base sur le plan d'élimination des déchets et le plan de retrait des polluants de l'OLED et indique des mesures pour le réemploi. Celles-ci seront précisées à l'avenir dans le cadre du développement de l'économie circulaire.

Commission SIA 430

Organisations représentées dans la commission SIA 430

OFEV	Office fédéral de l'environnement
SIA KNU	Commission des normes environnementales et du développement durable
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs

Commission SIA 430, Limitation et gestion des déchets de chantier

		Représentant de
Président	Kurt Morgan, dipl. Bauing. ETH/SIA, Rotkreuz	Entrepreneur
Membres	David Hiltbrunner, Dr. sc. nat. UZH, Geograph, Berne Markus Jauslin, dipl. Kulturing., Umwelting. ETH, Berne François Jolliet, arch. dipl. EPFL/SIA, Chavannes-près-Renens Ruedi Kessler, dipl. Bauführer, Zurich Sébastien Piguet, ing. génie rural/env. EPFL/SIA, Prilly Harold Wagner, dipl. Arch. ETH/SIA, Lausanne Bernhard Zindel, dipl. Bauing. HTL, Maienfeld	OFEV Maître d'ouvrage Concepteur SSE Concepteur, SIA KNU Maître d'ouvrage Entrepreneur

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 430 le 8 juin 2023.

Elle est valable dès le 1^{er} août 2023.

Elle remplace la partie technique de la recommandation SIA 430 *Gestion des déchets de chantier*, édition 1993.

Copyright © 2023 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.